COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date du Conseil Municipal :	**24 septembre 2019**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**71**
Date de convocation :	17 septembre 2019	Nombre de présents :	40
		Nombre de représentés par pouvoir :	12
		Nombre de votants :	**52**
		Nombre d'absents :	19

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel (arrivé à 20h00), BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DORGÈRE François, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KIFFER Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEPOITTEVIN Christophe, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MARTIN Jean, , MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PREYRE Françoise (arrivée à 20h00), PROFIT Jean-François, TAVERNIER Sophie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BÉCHET Gaétan (à VAN DEN DRIESSCHE Agnès), BRIONNE Dominique (à GROULT Daniel), DECROOS Monique (à COURTOUX Thomas), DRAPPIER Michèle (à BAERT Olivier), GRAVELAIS Edith (à DUVOUX Dominique), KANEB Michèle (à LEFEBVRE Pascal), MADELON Jean-Louis (à PROFIT Jean-François), MARIN Thierry (à MARTIN Jean), OGER Leïla (à VAMPA Marc), PERDRIEL Daniel (à CAPPELLE Hubert), PETIT Danièle (à FAUCHE Gérard), PRÉVOST Jean-Jacques (à WERS Stanislas), (à MONTIER Jean-Noël), (à FAUCHE Gérard).

Absents : BACKX Olivier, BERTHE Brigitte, BORDEAU Jean-Pierre, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, MÉRIMÉE Bruno, MESNIL Cécile, NÉEL Marie-Madeleine, PICOT Christian, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : BAERT Olivier, LEPOITTEVIN Christophe

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.
Le compte rendu est donc adopté.

Minute de silence en mémoire de M. Daniel CASSIET

M. Daniel CASSIET, conseiller municipal de Mesnil-en-Ouche et conseiller communal de Saint-Pierre-du-Mesnil, est décédé vendredi 30 août à l'hôpital de Bernay. En sa mémoire, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

PERSONNEL

Modification de l'organigramme du personnel de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organigramme du personnel de la Commune Nouvelle a été adopté par délibération le 21 novembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal une modification à l'organigramme de manière à intégrer un 2e adjoint au responsable du service technique, pour le seconder sur le site de La Barre-en-Ouche. Cette mission sera assurée par un agent déjà en poste en complément de ses missions ; il n'y aura donc pas de recrutement spécifique.
Le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition lors de sa réunion du 16 septembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 44 voix pour, 4 contre et 2 abstentions valide la modification de la l'organigramme de la Commune.

Augmentation de la durée hebdomadaire de service de plusieurs agents

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à deux départs d'agents du service éducation – enfance – jeunesse (un pour retraite et un pour mise en disponibilité), il est proposé des modifications de postes au sein de l'effectif de ce service. Les différentes modifications proposées correspondent à la régularisation de situations qui étaient déjà en place dans le cadre de remplacements ; l'objectif est de stabiliser la situation des agents concernés. Ces modifications sont effectuées à effectif constant.

Grade	Situation antérieure		Situation proposée	
	Temps de travail actuel	Missions actuelles	Temps de travail annualisé proposé	Missions proposées
Adjoint d'animation	14/35e	Animatrice du LAEP Animatrice espace ados	**30/35e annualisé**	Agent école maternelle de Beaumesnil Animatrice du LAEP
Adjoint d'animation	6.25/35e	Animateur accueil périscolaire	**11.5/35e annualisé**	Animateur espace ados
Adjoint technique	5/35e	Animatrice périscolaire Agent d'entretien des écoles Remplacements divers	**10/35e annualisé**	Animatrice périscolaire Agent d'entretien des écoles Remplacements divers Surveillance cantine La Barre-en-Ouche
Adjoint technique	18.5/35e	Surveillance cantine La Barre-en-Ouche Animatrice périscolaire Landepéreuse Entretien école Landepéreuse	**32/35e annualisé**	Agent école maternelle de La Barre-en-Ouche
Adjoint technique	12/35e	Entretien école Landepéreuse Surveillance cantine Landepéreuse	**17/35e annualisé**	Surveillance cantine Landepéreuse Animatrice périscolaire Landepéreuse

Ces modifications seront applicables au 1er octobre 2019. Le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition lors de sa réunion du 16 septembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide les augmentations de durée hebdomadaire de services pour les agents concernés.

PATRIMOINE

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour le financement participatif

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 11 juin 2019, le Conseil Municipal a validé le principe de lancement d'une campagne de financement participatif avec l'organisation d'une manifestation de promotion de cette campagne.
Ce dispositif permettra aux donateurs de choisir le monument pour lequel ils souhaitent effectuer un don et de bénéficier de réductions d'impôts. En plus de l'avantage fiscal, il est aujourd'hui demandé par les différents organismes de financement participatif de mettre en place des contreparties, c'est-à-dire un cadeau en fonction du montant du don réalisé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :
- de lancer une campagne de financement participatif pour la restauration de 4 éléments du patrimoine communal en 2019 :
* le choeur et la nef de l'église de Saint-Ouen-de-Mancelles à Gisay-la-Coudre (travaux estimés à 310 544 € HT),
* le beffroi de l'église de Sainte-Marguerite-en-Ouche (travaux estimés à 219 160 € HT),
* les vitraux et le porche de l'église des Jonquerets-de-Livet (travaux estimés à 96 918 € HT),
* l'orgue de l'église de Beaumesnil (travaux estimés à 15 790 € HT) ;

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour chacun de ces projets ;
- de mettre en place un dispositif de contreparties accordées aux donateurs selon ce principe :
* dès le 1er € : inscription du nom des donateurs dans le monument,
* à partir de 30 € : contrepartie précédente + un livret sur le Château de Beaumesnil,
* à partir de 50 € : contreparties précédentes + entrée gratuite à un concert d'orgue (lorsque celui-ci sera restauré),
* à partir de 100 € : contreparties précédentes + participation à une visite guidée d'un des monuments restaurés,
* à partir de 500 € : contreparties précédentes + un livre sur les églises du département de l'Eure ;

Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés en fonction des échanges en cours avec la Fondation du Patrimoine.
- de solliciter la participation financière de la Sauvegarde de l'Art Français pour les projets à Saint-Ouen-de-Mancelles, Sainte-Marguerite-en-Ouche et Jonquerets-de-Livet ;
- de solliciter la participation financière de l'Etat et du Département pour les projets à Sainte-Marguerite-en-Ouche et Jonquerets-de-Livet (financements déjà obtenus pour Saint-Ouen-de-Mancelles).

La manifestation de mise à l'honneur du patrimoine de Mesnil-en-Ouche aura lieu les 19 et 20 octobre 2019 sur les différents sites retenus. Celle-ci aura pour principaux objectifs :
- de mieux faire le patrimoine de la Commune aux habitants ;
- de remercier tous les organismes et les donateurs qui ont déjà contribué aux opérations de restauration du patrimoine de Mesnil-en-Ouche ;
- de lancer officiellement la nouvelle campagne de financement participatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour chacun des projets énoncés ci-dessus et engager les différentes démarches afférentes à ces projets.

Arrivée de Mme PREYRE Françoise et M. ADELINE Jean-Michel à 20h00.

DOMAINES

Acquisition d'un bien immobilier rue de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les propositions de l'étude de revitalisation des centres-bourgs de Mesnil-en-Ouche ont été présentées au Conseil Municipal lors de sa séance du 7 mai 2019.

Ce travail, qui a pour but de donner un nouveau souffle aux bourgs de La Barre-en-Ouche et Beaumesnil dans le but d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire de Mesnil-en-Ouche, a identifié plusieurs sites stratégiques à investir.

Parmi ceux-ci, l'îlot situé entre la rue de l'Ancienne Poste et la route de La Ferrière-sur-Risle à La Barre-en-Ouche, ressort comme un site prioritaire. En effet, cet îlot présente aujourd'hui :
- l'intérêt d'être à proximité immédiate de la place de la Mairie, dans une logique de concentration des commerces et services au cœur du bourg historique ;
- une partie de son emprise comme propriété de la Commune Nouvelle (immeuble de l'ancienne poste et garages) ;
- une partie de son emprise inutilisée (ancienne coopérative agricole) ;
- un front bâti en partie dégradé sur la rue de l'Ancienne Poste.

La Commune a eu connaissance de la vente d'un immeuble situé au 6 rue de l'Ancienne Poste, dans le cadre d'une vente aux enchères publiques. Il s'agit d'une maison de rue mitoyenne par deux côtés, de construction ancienne en briques sur deux niveaux et grenier avec terrain à l'arrière, composée au rez-de-chaussée de : entrée, couloir, salon, salle à manger, cuisine, WC ; à l'étage : 3 chambres, une salle de bains et un cabinet de toilettes ; au 2^{e} étage : un grenier aménagé sur toute la surface. La parcelle comprend au total 6 a 47 ca. La mise à prix du bien était fixée à 15 000 €.
La vente ayant eu lieu le 9 septembre 2019, et vu l'intérêt de maîtriser ce bien, la Commune a présenté une offre par l'intermédiaire d'un avocat.
Suite à cette vente, la Commune est adjudicataire du bien pour un montant de 36 000 €, à condition que le Conseil Municipal confirme l'acquisition. Au montant de la vente, s'ajoutent les frais d'un montant estimé à 9 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer ce projet d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 49 voix pour et 2 abstentions, autorise M. le Maire à concrétiser cette acquisition.

EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Participation financière pour classe de découverte du groupe scolaire de Landepéreuse

M. le Maire donne la parole à la responsable du service éducation enfance et jeunesse qui explique au Conseil Municipal que l'équipe enseignante du groupe scolaire de Landepéreuse a sollicité la Commune pour une participation financière à un séjour

patrimoine et nature de 3 jours et 2 nuits pour 37 enfants. Le séjour aura lieu au château d'Harcourt avec visite et activités au Moulin Amour, à la ferme du Bec-Hellouin…

Le montant total du séjour est de 4 514 € et la participation financière de la Commune est sollicitée à hauteur de 20% soit 905 € au titre du budget 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de participer à ce projet à hauteur de 905 €.

Projet social de fonctionnement du Relais Assistants Maternels

M. le Maire donne la parole à l'animatrice du RAM qui expose au Conseil Municipal que le Relais Assistants Maternels de Mesnil-en-Ouche fait l'objet d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure qui participe financièrement au fonctionnement de ce service dédié notamment aux assistants maternels et aux parents employeurs. Le projet social de fonctionnement de ce service doit être renouvelé pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le renouvellement du projet social pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

RESEAUX

Extension de réseau d'eau potable à Sainte-Marguerite-en-Ouche

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour réaliser une extension du réseau d'eau potable sur le territoire de la commune déléguée de Sainte-Marguerite-en-Ouche pour desservir une nouvelle habitation. Le permis de construire, accordé en 2014, mentionnait la desserte du terrain par le réseau d'eau potable mais celui-ci arrivait en fait à une distance de 60 mètres. Dans le cas d'une desserte à moins de 100 mètres de la parcelle, il était en effet considéré que la desserte existait ; et dans cette hypothèse, il appartient à la Commune (et au SAEP) d'assurer la desserte à leurs frais.

Une négociation a été engagée par la Commune pour obtenir une réduction de l'entreprise délégataire considérant que l'information obtenue sur la desserte du terrain n'était pas précise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à payer la contribution de la Commune au SAEP de la Charentonne, à hauteur de 50 % du montant de la facture (l'autre moitié étant prise en charge par le SAEP), soit 2 500 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à payer la contribution de la Commune au SAEP de la Charentonne.

Convention avec l'Intercom pour les travaux d'assainissement pluvial à La Barre-en-Ouche

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux inondations de juin 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a prévu la réalisation de travaux dans la rue du Chemin Neuf à La Barre-en-Ouche. Le montant total de l'opération s'élève à 17 012,55 € HT, qui inclut un montant de 13 455,60 € HT relatif aux travaux d'assainissement pluvial, qui ne sont pas de compétence intercommunale. Aussi, il est proposé à M. le Maire de signer la convention correspondante avec M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ; ce projet était inscrit au budget primitif 2019 de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

ENVIRONNEMENT

Rapport d'activité 2018 du SDOMODE

M. le Maire donne la parole à M. VANDOOREN Bernard, qui est délégué au SDOMODE pour représenter la commune.
Il rappelle que le territoire du SDOMODE est constitué de 6 adhérents, 238 communes et 178 461 habitants.
Le rapport détaille l'actualité du SDOMODE, pour réduire le tonnage d'ordures ménagères, comment lutter contre le gaspillage…

M. VANDOOREN explique que les papiers et cartonnettes sont rachetés par l'usine La Chapelle Darblay, mais le volume actuel étant insuffisant, le SDOMODE est contraint de racheter des papiers sur le secteur de Caen. Il précise à tous qu'il est important de trier spécifiquement les papiers et cartonnettes et de les déposer dans les bacs de tri sélectif prévus à cet effet.

D'ici peu il va y avoir une ressourcerie qui va être mise en place, dans un bâtiment situé à Menneval. Pour le moment ce sera un délégataire qui s'en occupera. La ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention pour la mise en place du paiement par Internet

M. le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un décret du 1er août 2018, la Direction Départementale des Finances Publiques a informé la Commune de Mesnil-en-Ouche de l'obligation de mettre en place le paiement par Internet pour les recettes émises par la Commune à compter du 1er janvier 2020.

Cette disposition est rendue obligatoire ; il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise en place du dispositif PayFIP avec M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de mise en place du dispositif PayFIP avec M. le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Règlement du litige avec la société Resina

M. le Maire donne la parole à Mme la mairie déléguée de Landepéreuse qui explique au Conseil Municipal que la commune de Landepéreuse a été assignée au tribunal administratif par la société Resina suite à un litige concernant les travaux de peinture sur le château d'eau de Landepéreuse.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Resina en 2007 dans le cadre d'une opération plus globale menée par le SAEP de Broglie. La Commune n'a jamais signé de devis ni de contrat avec la société Resina, le SAEP ayant signé le devis en totalité avec une mention comme quoi la commune paierait la part correspondant au ravalement. La facture d'un montant de 15 051,66 € TTC a d'abord été envoyée par la société Resina au SAEP de Broglie qui l'a rejetée. La société Resina a ensuite émis la facture au nom de la Commune de Landepéreuse.

La Commune ayant refusé de payer cette facture pour laquelle elle n'avait pas passé de commande, la société Resina l'a assigné devant le tribunal administratif de Rouen. Suite à cette requête et aux mémoires en défense de la Commune, la société Resina a été déboutée de sa requête, considérant que la Commune n'était pas engagée par un contrat concernant ces travaux.

La société Resina a fait appel de cette décision auprès de la cour administrative de Douai. Par un arrêt du 22 août 2019, celle-ci a confirmé que la Commune n'était pas fondée à payer la facture des travaux, n'ayant jamais conclu de marché avec la société Resina. Elle a cependant condamné la Commune à verser une indemnité à la société Resina au titre de l'enrichissement sans cause, considérant que la société a engagé des dépenses utiles pour la Commune en procédant aux travaux de ravalement du château d'eau. La cour administrative d'appel a donc condamné la Commune au versement :

- d'une somme de 12 793,12 € TTC,
- des intérêts au taux légal à compter du 3 juin 2011, soit un montant de 8 470,80 €,
- des frais de justice de la société Resina pour un montant de 1 500 €.

Le seul recours possible à cette décision est le pourvoi devant le Conseil d'Etat. Il y a très peu de chances que cette instance modifie cette décision, considérant qu'elle s'appuie sur un fait avéré : la société Resina a bel et bien effectué les travaux sur un bien qui appartenait à la Commune (le château d'eau a été vendu au SAEP de Broglie en 2009.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas se pourvoir devant le Conseil d'Etat concernant cette décision et de procéder au paiement des sommes auxquelles la Commune est condamnée.

Le Conseil Municipal souhaite en revanche que la Commune étudie les possibilités d'obtenir une compensation par le SAEP Lieuvin Pays d'Ouche qui a en fait été le véritable bénéficiaire d'un enrichissement sans cause, ayant procédé à l'achat du château d'eau à la commune de Landepéreuse pour l'euro symbolique en 2009, alors que la commune n'avait pas encore eu connaissance de la facture de l'entreprise Resina.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 35 voix pour, 5 contre et 11 abstentions décide de ne pas se pourvoir devant le Conseil d'Etat et de procéder au paiement des sommes auxquelles la Commune est condamnée.

Proposition de huis clos

Le sujet suivant concernant un litige spécifique, M. le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la réunion à huis clos, considérant que les sujets abordés présentent un caractère personnel et confidentiel. Le huis clos est accepté par le Conseil Municipal et l'ensemble des personnes assistant à la réunion en qualité de public sort.

Dédommagement à un locataire suite à un litige concernant le contenu d'un garage

Suite au litige concernant le contenu d'un garage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de verser aux personnes qui ont subi un préjudice la somme de 6 500 €, qui avait été sollicitée par les demandeurs. Le règlement de ce litige fera l'objet d'un procès-verbal de conciliation devant un conciliateur de justice.

FINANCES

Décision modificative n°4-2019 sur budget général

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative au budget primitif 2019 de la Commune pour prendre en compte :

- le règlement des frais auxquelles la Commune a été condamnée suite au litige avec la société Resina pour un montant total de 9 971 € en fonctionnement et 12 794 € en investissement ;
- le règlement du litige concernant le garage de La Barre-en-Ouche pour un montant de 6 500€ ;
- la réduction des crédits inscrits en dépenses imprévues pour un montant de 6 500 € ;
- l'intégration dans le budget primitif des trois opérations d'investissement suivantes :
    - protection contre la foudre à l'église de Gouttières pour un montant de 7 610 € TTC,
    - acquisition de l'ancienne discothèque de Beaumesnil (votée le 9 juillet 2019) pour un montant de 30 000 € (frais inclus),
    - acquisition d'un ensemble immobilier rue de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche pour un montant de 45 000 € (frais inclus) ;
- la diminution des crédits inscrits en autres charges exceptionnelles (réserve de la Commune) d'un montant correspondant aux nouveaux investissements mentionnés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la décision modificative détaillée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Interrogation suite à la réunion publique de La Barre-en-Ouche

Mme VIAL demande si les documents de travail du futur Plan Local d'Urbanisme vont être mis en ligne sur le site Internet de la Commune pour favoriser la consultation des habitants et demande des explications supplémentaires pour les personnes possèdent un local commercial et ont comme objectif de vendre.

Il est expliqué que les différents documents de travail du PLU seront mis en ligne sur le site Internet de la Commune à la mi-octobre pour permettre à chaque habitant de les consulter et de faire des remarques sur les cahiers de concertation prévus à cet effet. Concernant le deuxième point, il est indiqué qu'il a été proposé dans le cadre de l'étude de revitalisation des centres-bourgs de mettre en œuvre les dispositions qui permettent le maintien des commerces dans les centres-bourgs de la Commune Nouvelle. Une disposition du PLU prévoit donc l'interdiction de changement de destination pendant 5 ans des commerces situés sur le linéaire commerçant des centres-bourgs ; l'objectif étant d'inciter à la conservation de l'usage de ces bâtiments comme commerces. Au bout de 5 ans à compter de la fermeture du commerce, un changement de destination en habitation sera possible ; durant cette durée, il est précisé que le propriétaire ne sera pas soumis à la taxe d'habitation sur les logements vacants, considérant que le bâtiment sera mis en location ou en vente.

Compte-rendu de la commission environnement, climat, énergie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du 24 septembre

Mme PREYRE et M. ADELINE Jean-Michel étant à la commission qui se déroulait en même temps que le Conseil Municipal, font un bilan aux conseillers. L'Intercom Bernay Terres de Normandie demande la délibération de Mesnil-en-Ouche où figure le montant attribué aux administrés faisant la demande de destructions de nids de frelons. Cette délibération sera à nouveau fournie à l'Intercom. Cette année, il y a eu 27 demandes reçues par l'Intercom.

Concernant le projet éolien, un appel à projets a été lancé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en vue d'étudier les modalités proposées par des développeurs éoliens pour implanter un site de production sur les territoires de Mesnil-en-Ouche et Nassandres-sur-Risle. 12 candidats ont répondu et 3 seront retenus suite à une réunion de la commission créée à cet effet. Ces propositions permettront d'étudier concrètement l'opportunité d'accepter le développement de ce type de projet sur le territoire, sur des bases concrètes.

Elections municipales

M. MERIMEE Maxime demande s'il est possible d'avoir des informations sur les prochaines élections municipales.

Il est indiqué qu'il ne doit pas être question de la campagne électorale dans l'enceinte du Conseil Municipal

Note des services : une explication a été faite sur les modalités d'organisation des prochaines élections municipales lors du Conseil Municipal du 7 mai 2019. Le compte-rendu de cette réunion synthétise ces éléments. Une évolution est à noter sur le nombre de conseillers municipaux qui sera fixé à 63 pour la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche durant le mandat 2020-2026 suite à l'adoption de la loi du 24 juillet 2019 visant à "adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires".

Visite ruissellement des travaux à Beaumesnil

M. PERDRIEL Christian rapporte que suite à la visite du service ruissellement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le constat a été fait que les travaux qui ont été réalisés face au château, suite aux inondations de juin 2018 sont inefficaces. Si ce phénomène climatique venait à se reproduire, ces travaux n'auraient aucune utilité.

M. le Maire déclare la séance levée à 22h20

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier ABSENT	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan Pouvoir à VAN DEN DRIESSCHE A.	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte ABSENTE	BERTHE Claude
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre ABSENT	BRIONNE Dominique Pouvoir à GROULT D.	BRUT Nicolas ABSENT
BUONOMO Bernadette ABSENTE	CAPPELLE Hubert	COURTOUX Thomas	DECROOS Monique Pouvoir à COURTOUX T.
DESFRESNE Anthony ABSENT	DEVAUX Anthony ABSENT	DORGÈRE François	DRAPPIER Michèle Pouvoir à BAERT O.
DUVOUX Dominique	EDY Noëlle ABSENTE	ESNOULT Catherine	FAUCHE Gérard
FUCHÉ Fabienne ABSENTE	GIBOURDEL Jean-Pierre ABSENT	GOULLEY Martine	GRAVELAIS Edith Pouvoir à DUVOUX D.
GROULT Catherine ABSENTE	GROULT Daniel	KANEB Michèle Pouvoir à LEFEBVRE P.	KIFFER Daniel
LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude	LEMONNIER Stéphane ABSENT

LEPOITTEVIN Christophe	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre	L'HOMME Roseline
MADELON Jean-Louis Pouvoir à PROFIT J.F.	MARIN Thierry Pouvoir à MARTIN J.	MARTIN Jean	MERIMEE Bruno ABSENT
MERIMEE Maxime	MESNIL Cécile ABSENTE	MICHOUX Jean-Pierre	MONTIER Jean-Noël
NEEL Marie-Madeleine ABSENTE	OGER Leïla Pouvoir à VAMPA M.	PERCQ Gérard	PERDRIEL Christian
PERDRIEL Daniel Pouvoir à CAPPELLE H.	PETIT Danièle Pouvoir à FAUCHE G.	PICOT Christian ABSENT	PREVOST Jean-Jacques Pouvoir à WERS S.
PREYRE Françoise	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger ABSENT	SCIPION Elodie ABSENTE
TAVERNIER Sophie	VAMPA Marc	VAN DEN DRIESSCHE A.	VANDOOREN Bernard
VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie	VIALA Alain	VITTET Gérard
VIVIEN Vincent ABSENT	WERS Stanislas	WNUK Jean	